

Vincent Peillon met en chantier la définition du métier de prof

LE MONDE | 18.11.2013 à 10h00 • Mis à jour le 18.11.2013 à 10h15 | Mattea Battaglia et [Aurélie Collas](#)

Qu'est-ce qu'un enseignant aujourd'hui ? Un détenteur de savoirs, capable de les [transmettre](#) à une époque où ceux-ci sont accessibles à tous ? Un éducateur, un animateur, un chef de projets, un "gendarme", un assistant [social](#)... ? Le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, a décidé d'[apporter](#) sa réponse. Ou en tout cas de la [mettre](#) en débat avec les fédérations syndicales, invitées à la table des négociations, rue de Grenelle, à [compter](#) de lundi 18 novembre.

Le sujet est sensible. Il s'agit de réécrire le très sacralisé décret de 1950, qui donne une vision étriquée du métier de professeur de collège et de lycée en le réduisant au nombre d'heures passées en classe. Dix-huit heures par semaine pour un certifié, quinze heures pour un agrégé. Une conception devenue obsolète, en tout cas très éloignée de la réalité.

En soixante ans, quantité de nouvelles missions se sont imposées aux enseignants. A la traditionnelle leçon magistrale s'ajoutent la préparation des cours, la correction des copies, les réunions avec les parents, les conseils de classe, le temps de concertation entre collègues, la participation à des projets d'établissement... Résultat : plus de quarante heures de travail hebdomadaire, comme l'a encore souligné une récente étude du ministère de l'éducation nationale.

L'idée n'est pas de s'[attaquer](#) au "temps de service" de dix-huit ou de quinze heures – ce qui soulèverait un tollé syndical –, mais d'[établir](#) la liste de toutes ces missions. Le ministère les a classées en trois catégories. D'abord, celles qui se passent en classe – les cours, mais aussi les travaux dirigés, en petits groupes... Ensuite, les activités dites "*complémentaires et obligatoires*" : tutorat, accompagnement personnalisé, suivi des stages, relations avec les parents, travail en équipe...

Enfin, toutes les tâches "*facultatives*", que prennent en charge les enseignants sur la base du volontariat : celles qu'assument le professeur principal, le "référént [culture](#)" chargé des partenariats avec des institutions culturelles, le responsable du matériel informatique... Une enveloppe d'indemnités est prévue pour [rétribuer](#) cette catégorie de missions. "*Aujourd'hui, soit elles ne sont pas rémunérées, soit elles le sont de façon opaque*", précise-t-on au ministère de l'éducation nationale.

PRUDENCE

Il faut donc plus s'[attendre](#) à une reconnaissance symbolique qu'à une petite révolution. Le temps de travail réglementaire des enseignants ne sera pas modifié – le ministre s'étant refusé à [transposer](#) en heures de travail ces missions complémentaires. "*Ce serait impossible, tant ces horaires varient selon les établissements, les niveaux et les disciplines*", justifie M. Peillon. *Enseigner est un métier de conception, pas d'exécution. L'enseignant a aussi sa liberté...*"

Toucher aux quinze ou aux dix-huit heures, ce serait aussi [prendre](#) le risque de [s'attaquer](#) à un marqueur identitaire fort des enseignants du secondaire, qui les distingue des professeurs du primaire. Ces derniers ont un temps de service de vingt-sept heures hebdomadaires, dont vingt-quatre en classe.

L'heure est à la prudence. Avant Vincent Peillon, Lionel Jospin, Claude Allègre, Gilles de Robien ont bien tenté d'[ouvrir](#) le chantier soit du statut, soit du temps de travail, en vain. L'histoire a montré qu'on ne touche pas impunément aux dix-huit ou aux quinze heures !

Pourtant, le sujet revient régulièrement dans le débat. En 2005, le rapport de la commission "Thélot", qui envisageait un allongement du temps de présence dans les établissements de quatre à huit heures par semaine (pour les nouveaux enseignants, sur la base du volontariat et en échange d'une rémunération), n'a pas été retenu par François Fillon, le ministre de l'éducation de l'époque. Sept ans plus tard, [Nicolas Sarkozy](#), engagé dans la course à l'Élysée, avançait, lui, un temps de vingt-six heures de présence. La gauche se garde bien d'[emprunter](#) cette voie-là. Elle n'a d'ailleurs aucune marge de manoeuvre budgétaire pour le [faire](#).

Les syndicats s'accommodent plutôt bien de cette stratégie. Certains, comme le SNES-FSU, majoritaire, ou le Snalc, parce qu'ils ont la garantie que les fameuses dix-huit ou quinze heures seront maintenues ; d'autres, tels le SGEN-CFDT et le SE-UNSA, parce qu'ils y voient une première étape, certes modeste mais néanmoins nécessaire, de l'évolution du métier. *"Plutôt que le grand soir, le ministère fait [sauter](#) des verrous permettant de [faire](#) évoluer le métier au fil de l'eau, observe Frédéric Sève, secrétaire général du SGEN-CFDT, réputé progressiste. Nous ne sommes pas hostiles à cette méthode."*

Sans doute le contexte [politique](#) tendu n'incite-t-il pas à [faire](#) preuve de davantage d'audace. Mais l'ouverture de ces négociations aura au moins l'avantage, pour le ministre Vincent Peillon, de [détourner](#) l'attention de l'opinion des [rythmes scolaires](#). Et d'[apporter](#) un démenti à ceux qui, à droite, l'ont accusé de [vouloir](#) réformer l'école par la pédagogie (le numérique, les programmes...) plutôt que par les questions de statut.